

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

La répartition de la richesse mobilière en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 27 (1886), p. 26-28

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1886__27__26_0

© Société de statistique de Paris, 1886, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

LA RÉPARTITION DE LA RICHESSE MOBILIÈRE EN FRANCE,

Un grand nombre de politiciens croient qu'en frappant les revenus mobiliers, ces impôts n'atteindraient qu'une classe particulière, celle des riches ; ils ont oublié de réfléchir à ce fait que la richesse publique comprend les épargnes de tous et qu'elle est répartie dans une multitude de mains.

C'est ce qu'a fait ressortir avec sa clarté habituelle, notre collègue M. Neymark dans son journal *le Rentier*.

Voici d'abord un tableau qui indique comment se décomposent les actions des six grandes compagnies de chemins de fer au 31 décembre 1884 :

NOMS des Compagnies.	NOMBRE D' ACTIONS		TOTAL.
	nominatives.	au porteur.	
Est.	245,802	338,198	584,000
Lyon	340,123	459,877	800,000
Midi	80,108	169,892	250,000
Nord	292,554	232,446	525,000
Orléans	314,034	285,966	600,000
Ouest.	105,769	195,231	301,000
	1,378,390	1,681,610	3,060,000

Il résulte de ce tableau que les actions des compagnies de chemins de fer, y compris les actions de jouissance, s'élèvent au total à 3,060,000.

Sur ces 3 millions de titres, 1,378,390 sont nominatifs et 1,681,610 au porteur. On voit immédiatement combien ces millions de titres sont répartis entre un nombre considérable de personnes : 45 p. 100 sont inscrites au nominatif, 55 p. 100, au porteur.

Veut-on connaître maintenant quel est le chiffre des certificats nominatifs délivrés par plusieurs de ces compagnies et la moyenne des actions qu'ils représentent ? Le calcul est intéressant à établir.

Le Midi a. . .	4,864	certificats nominatifs représentant	78,908	actions.
— . . .	420	—	—	1,209 actions de jouissance.
Le Nord a. . .	15,614	—	—	288,457 actions.
— . . .	827	—	—	4,097 actions de jouissance.
L'Orléans a. . .	16,832	—	—	286,459 actions.
— . . .	4,297	—	—	27,575 actions de jouissance.
L'Ouest a. . .	8,243	—	—	101,272 actions.
— . . .	1,409	—	—	4,497 actions de jouissance.

.IV

La moyenne des actions inscrites sur chacun de ces certificats nominatifs est la suivante :

Au Midi.	16	actions, valant, au cours actuel,	18,560 fr.
Au Nord.	19	—	27,000
A l'Orléans.	17	—	42,200
A l'Ouest	12	—	13,500

A l'Est, la proportion est à peu près la même qu'à la Compagnie du Nord. Dans la Compagnie de P.-L.-M., la moyenne des titres nominatifs, actions et obligations, possédés par chaque titulaire est pour 7,112,217 titres (circulation moyenne de 1884) de 63 par titre, lesquels représentent pour chaque titre une somme de 26,840 fr.

Que résulte-t-il de ces relevés, c'est que les titulaires d'actions se composent en général de gens d'épargne possédant, en moyenne, de 12 à 19 actions, soit, au cours actuel, un capital variant de 13,500 à 27,000 fr.

Passons aux obligations, en voici la statistique au 31 décembre 1884 :

NOMS des Compagnies.	OBLIGATIONS nominatives.	OBLIGATIONS au porteur.	TOTAL.
Est.	2,463,087	1,353,226	3,816,313
Lyon.	6,772,094	3,301,255	10,073,349
Midi.	1,695,942	1,207,413	2,903,355
Nord.	2,104,580	900,531	3,005,111
Orléans.	2,768,348	1,230,749	3,999,097
Ouest.	2,314,814	1,548,934	3,863,748
	<u>18,118,865</u>	<u>9,542,108</u>	<u>27,660,973</u>

Ainsi sur 27 millions $\frac{1}{2}$ d'obligations de chemins de fer, 18 millions, soit environ les deux tiers, sont nominatives, et 9 millions $\frac{1}{2}$, ou le tiers, au porteur.

Ajoutons que ces 18 millions d'obligations nominatives sont représentés par 400,000 certificats nominatifs. La moyenne des titres inscrits sur chacun d'eux varie

de 20 à 50 titres, correspondant à un capital de 7,600 fr. à 19,000 fr., rapportant à peine annuellement 290 à 725 fr., soit moins de 4 p. 100.

On voit par là combien les obligations, comme les actions, sont répandues dans le grand public, et font partie des plus modestes fortunes.

La propriété des chemins de fer n'est donc pas celle de quelques hauts financiers, c'est plutôt la propriété de la classe moyenne.

Il en serait de même si l'on menaçait dans leur quiétude les rentiers de l'État ; quand on parle d'impôts sur la rente, on oublie qu'il existe 3,867,801 inscriptions de rente représentant une rente annuelle de 743,315,760 fr., c'est-à-dire une moyenne de 200 fr. de rente environ par chaque inscription. On voit que là encore ce n'est pas menacer les riches, mais tenter de diminuer les revenus de ceux qui ont péniblement acquis de petites épargnes ; c'est en définitive compromettre la fortune du pays tout entier.
